

Nombre de Membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 20
- suffrages exprimés : 20
- pour : 20

DÉLIBÉRATION n° B2020/131

L'an deux mille vingt et le 06 octobre à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES, Martine LABAT, Régine SARRAT

Absent excusé : Laurent LAGES.

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Esparros pour le financement de la modernisation de la voirie communale (enveloppe 2019).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Esparros sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 615 € à la CCPL pour l'opération : Modernisation de la voirie communale.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de modernisation de la voirie communale	18 340.00 €	Fonds de concours CCPL	2 615.00 €
		Autofinancement commune	15 725.00 €
Total	18 340.00 €	Total	18 340.00 €

LE BUREAU :

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 615 € à la commune d'ESPARROS pour le financement de la modernisation de la voirie communale.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 16 OCT. 2020

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



Accuse de réception en préfecture
068-29 10 70 87-20201006-2020-131B-DE
Date de rétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020